

APPEL A CONTRIBUTIONS

« Droit international, sciences dures et techniques »

Demi-journée du Réseau des jeunes chercheurs de la SFDI
le 30 mars 2026 à l'Université Paris Cité

Le prochain colloque annuel de la SFDI, organisé par Madame la Professeure Julie Saada et Monsieur le Professeur Régis Bismuth, se tiendra à Sciences Po les 28 et 29 mai 2026, et aura pour thème « **Les savoirs du droit international** ». Comme chaque année, en amont de ce colloque, et sur des sujets proches du thème de ce dernier, le Réseau des jeunes chercheurs de la SFDI organise deux demi-journées à destination des doctorants et récents docteurs. Ces demi-journées constituent une très belle occasion pour la jeune recherche en droit international de se retrouver et d'échanger sur des sujets originaux ou d'actualité. C'est aussi à la suite de ces demi-journées que deux participants sont habituellement sélectionnés pour présenter leurs contributions lors du colloque annuel.

L'une de ces deux demi-journées sera consacrée au thème « **Droit international, sciences dures et techniques** ». Organisée avec l'aide du **Centre Maurice Hauriou** et sous la présidence de **Mesdames les Professeures Anne-Thida Norodom et Sarah Cassella**, la demi-journée se tiendra à l'**Université Paris Cité** le **30 mars 2026**. Le Réseau des jeunes chercheurs lance donc un appel à contributions pour cette demi-journée.

Présentation du thème de la demi-journée :

Le thème « Droit international, sciences dures et techniques » s'inscrit dans le cadre épistémologique plus large du colloque de la SFDI portant sur « Les savoirs du droit international ». Notre objectif pour cette demi-journée est d'analyser l'interaction réciproque et la circulation des savoirs entre ces deux domaines de connaissance.

Par sciences dures et techniques, nous entendons l'ensemble des disciplines fondées sur la modélisation, l'expérimentation et la mesure (mathématiques, physique, chimie, biologie, informatique, ingénierie, sciences de la Terre, technologies numériques). Elles produisent des savoirs technoscientifiques (quantifiés et souvent outillés par des dispositifs techniques) qui structurent notre compréhension du monde et, partant, orientent les pratiques de gouvernement.

Notre démarche se veut spécifique. Il ne s'agit pas d'étudier de manière classique les domaines du droit international qui encadrent des domaines technoscientifiques (tels que le droit international de la santé ou le droit international de l'Internet), ni de se limiter à la question du recours aux experts scientifiques et techniques devant les juridictions internationales. Il s'agit plutôt de comprendre comment les savoirs sont échangés. Les savoirs sont entendus ici au sens large. Ils peuvent renvoyer à des connaissances brutes, à des concepts, modèles ou méthodes, mais aussi à des manières de concevoir, de mettre en forme et de problématiser le monde.

L'intérêt majeur de cette demi-journée réside dans l'étude des processus de conversion et de dialogue afin de déterminer notamment comment le droit international est amené à internaliser et/ou déconstruire les concepts et modèles de connaissance issus des autres domaines. Cela

implique d'analyser la friction entre les logiques technoscientifiques (descriptives et prédictives) et les logiques juridiques (prescriptives notamment), ou l'inverse.

Les contributions proposées peuvent s'inscrire dans l'un des axes de réflexion suivants :

- **La combinaison des logiques** : impact du développement de solutions technoscientifiques (telles que les technologies de surveillance, la capture de carbone, etc.) ou de modèles de gouvernance algorithmique sur l'évolution et la mise en œuvre des normes internationales.
- **La confrontation des savoirs** : analyse, dans le contexte du droit international, de l'articulation entre les savoirs technoscientifiques dominants et les savoirs techniques situés ou alternatifs (expertises locales, savoirs autochtones sur les écosystèmes, etc.).
- **Les mécanismes de conversion conceptuelle** : étude des logiques de traduction et d'adaptation mutuelle entre le juridique et le technoscientifique (par exemple, la transposition des concepts d'*Algorithmic Fairness*, de *Fairness Metrics* ou de *Statistical Parity* de l'IA au droit de la non-discrimination ; ou le transfert du concept de *Non-Repudiation* de la cybersécurité au droit de la preuve, *privacy by design*, etc.).
- **Les enjeux de l'intelligence artificielle pour la fabrique normative** : examen des défis résultant de l'utilisation de l'IA (modèles prédictifs, aide à la décision) pour la négociation des instruments internationaux ainsi que sur l'interprétation et la mise en œuvre du droit international.

Cette demi-journée est donc organisée dans le cadre du colloque annuel de la SFDI consacré au thème « Les savoirs du droit international », qui cherchera à réfléchir à la fois aux savoirs qui ont façonné le droit international, aux savoirs qui portent sur lui, aux savoirs mobilisés pour son étude et sa pratique, ainsi qu'aux savoirs qu'il produit et dont d'autres disciplines se saisissent. L'approche se veut large, tant du point de vue des disciplines concernées (sciences humaines et sociales, sciences formelles, sciences naturelles et disciplines à la lisière, comme les sciences cognitives) que des objets de savoir envisagés (concepts et notions, mais aussi méthodes, modèles et pratiques de connaissance).

Modalités pratiques :

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer une **proposition de communication (500 mots maximum)**, rédigée en langue française, et accompagnée d'un **curriculum vitae**, au format Word ou Pdf, **avant le 15 janvier 2026** à l'adresse suivante : jeunes.chercheurs@sfdi.org

L'appel à contributions est destiné aux jeunes chercheuses et chercheurs, entendus comme les personnes préparant un doctorat en droit (ou dans une autre discipline pertinente au regard du sujet) ou ayant soutenu leur thèse depuis moins de trois ans et n'ayant pas encore obtenu un emploi de maître de conférences ou de professeur (la qualification aux fonctions de MCF ou l'inscription au concours d'agrégation ne font pas obstacle à la candidature).

Une fois les candidatures anonymisées par le Bureau des jeunes chercheurs, la sélection des contributions sera effectuée par la Présidente de la demi-journée et par les organisateurs du colloque annuel. La communication avec les candidats sera assurée par le Bureau des jeunes chercheurs. La sélection des propositions et les réponses seront communiquées par mail au plus tard le 15 février 2026.

À l'issue de cette demi-journée, l'un des participants sera sélectionné pour participer à l'atelier « Droit international, sciences dures et techniques » organisé le vendredi 29 mai 2026 dans le cadre du colloque, et y présenter une version retravaillée de sa contribution. Il ou elle verra également sa communication être publiée dans les actes du colloque. Les contributions des participants non retenus pour le colloque annuel pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une publication dans la Revue des jeunes chercheurs en droit international (RJCDI).

Ni l'Université accueillante, ni le Réseau des jeunes chercheurs, ne pourra prendre en charge les frais de déplacement ou d'hébergement des participants sélectionnés. Il sera conseillé à ces derniers de solliciter une aide financière (notamment au titre d'une mobilité nationale) auprès de leur laboratoire ou Faculté.